



Paris, le 27 février 2024

Tout savoir sur l'énergie de la Terre : le SER publie son « questions-réponses sur les géothermies ».

**La lutte contre le changement climatique combinée à l'enjeu d'assurer notre indépendance énergétique dans un contexte de forte instabilité géopolitique nécessitent la mobilisation de toutes les énergies renouvelables et, notamment, de l'énergie de la Terre, la GÉOTHERMIE. Le Syndicat des énergies renouvelables, avec le soutien de l'ADEME, répond, dans ce document, aux questions que nos concitoyens peuvent légitimement se poser sur cette énergie locale et renouvelable.**

Seule énergie renouvelable capable de produire à la fois de la chaleur, du froid, du rafraîchissement et de l'électricité, avec une haute performance énergétique, une disponibilité 24 heures sur 24 et sans impact visuel en surface, la géothermie présente de multiples atouts.

Reposant sur des technologies différentes selon les ressources exploitées et les usages attendus, la géothermie est en réalité plurielle : géothermie de surface sur nappe ou sur sondes ; géothermie profonde à usage direct ou pour alimenter un réseau de chaleur ou de froid urbain ; géothermie profonde de haute énergie ; etc.

Largement disponible sous nos pieds, peu onéreuse et non émettrice de CO<sub>2</sub>, la géothermie, encore récemment encouragée par les pouvoirs publics, intéresse de plus en plus de particuliers, de bailleurs sociaux, de collectivités et d'entreprises, soucieux de réduire leur facture énergétique et de bénéficier d'une énergie décarbonée.

Alors même que le Gouvernement a publié son plan d'actions en faveur du déploiement des géothermies, les acteurs de la filière, représentés par le Syndicat des énergies renouvelables, apportent, à travers ce document, des réponses aux questions que nos concitoyens peuvent se poser sur cette énergie renouvelable, trop souvent méconnue, dans un format pédagogique et illustré d'exemples concrets.

Téléchargez le Questions-Réponses Géothermies [ici](#)

#### Contacts presse :

Marie-Camille BOURGUET - 06 79 93 54 00

Cynthia KARI – 07 87 14 71 26

[service\\_presse\\_ser@enr.fr](mailto:service_presse_ser@enr.fr)

Le **Syndicat des énergies renouvelables (SER)** regroupe 500 adhérents, représentant un secteur générant plus de 166 000 emplois. L'organisation professionnelle rassemble les industriels de l'ensemble des filières énergies renouvelables : bois-énergie, biocarburants, éolien, énergies marines, gaz renouvelables, géothermie et pompes à chaleur, hydroélectricité, solaire et valorisation énergétique des déchets. Le **SER** a pour mission de défendre les droits et les intérêts de ses membres et de resserrer les liens qui les unissent, notamment pour développer la filière industrielle des énergies renouvelables en France et promouvoir la création d'emplois et de valeur ajoutée sur le territoire national.

Suivre le **SER** sur [www.enr.fr](http://www.enr.fr)  [Syndicat des énergies renouvelables](#)

